

" borné au Sud par la Rivière Ottawa, à l'Est par la Rivière Rouge, à l'Ouest par le Comté d'Ottawa, au Nord par la municipalité No. 3 susdite." L'Assomption : Distraire de la municipalité scolaire de St. Sulpice, l'Isle Bouchard, et ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Municipalité scolaire de l'Isle Bouchard."

AVIS.

M. J. Godin, secrétaire de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, a été nommé agent du *Journal de l'Instruction* et du *Journal of Education*. Il a été chargé aussi de vendre *Règlements pour l'examen des candidats au Brevet d'Instituteur*.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC (PROVINCE DE QUEBEC), SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1863.

Visite des Institutions d'éducation de Montréal par le Lieutenant-Gouverneur.

Durant le court séjour qu'il a fait à Montréal, du 15 au 17 septembre, Sir Narcisse Belleau a donné une marque du vif intérêt qu'il porte à l'Instruction publique en visitant quelques-unes des maisons d'éducation de cette ville.

Son Excellence s'est rendue d'abord au pensionnat de Villa-Maria, qui, sous la direction des Sœurs de la Congrégation, a atteint une si haute réputation, non-seulement en Canada, mais sur tout le continent. Son Excellence a été reçue dans la grande salle des examens, où, après quelques exercices sur la harpe et le piano, une adresse lui fut présentée par Mlle Leblanc, fille de M. le président de la société St. Jean-Baptiste. Dans une très-gracieuse allocution, Sir Narcisse se plut à reconnaître tous les avantages du genre d'éducation si chrétien et si distingué qui est donné dans cette institution. Les classes, les dortoirs, la bibliothèque, le musée et tout le matériel de cet établissement sont en effet au courant de tous les perfectionnements modernes.

Le lendemain, le Lieutenant-Gouverneur a visité l'Ecole Normale Jacques Cartier. Il a été reçu à la grille de l'établissement par M. le Principal et MM. les Professeurs, et conduit à la grande salle, où se trouvaient M. Cherrier, président du Conseil de l'Instruction Publique, M. le Dr. Beaubien, président du Comité de réception, M. l'abbé Villeneuve et plusieurs autres ecclésiastiques et citoyens.

L'adresse suivante fut lue par M. le Principal :

A Son Excellence Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Que Votre Excellence veuille bien permettre aux Professeurs et aux Elèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier de lui témoigner leur reconnaissance pour la nouvelle marque d'intérêt que vous donnez à l'Instruction publique.

Une des premières pensées du gouvernement de V. E. a été de s'occuper du progrès intellectuel de notre pays : les Ecoles Normales surtout ont attiré son attention. Si nous avions regretté de voir s'éloigner de nous celui qui s'était en quelque sorte identifié avec l'établissement que nous avons l'honneur de diriger, nous n'aurions pas tardé à reconnaître de quel avantage serait pour nous la nouvelle position qu'il occupe.

Tout le monde saura gré à votre gouvernement de s'occuper de l'enseignement agricole dans les Ecoles Normales. Plus que tout autre moyen, peut-être, cet enseignement contribuera à faire disparaître deux plaies qui affligent notre pays : l'encombrement des professions et l'émigration.

Pour nous, notre but sera toujours d'inspirer à nos élèves la fidélité à la religion de nos pères, l'attachement aux institutions de leur pays, et le dévouement pour Notre Bien Aimée Souveraine.

Nous leur apprendrons à unir ces sentiments avec l'amour d'un passé qu'évoque à nos souvenirs la présence de V. E. en ces lieux, habités par quelques uns des anciens gouverneurs du pays. Nous ne cesserons de former des vœux pour votre bonheur et celui de Lady Belleau.

Son Excellence y répondit de vive voix et de la manière la plus cordiale.

Après quoi, l'on fit la visite des classes, de la bibliothèque, du cabinet de physique, du musée, de la chapelle et du laboratoire. Le matériel de cette école laisse peu de choses à désirer et est même plus complet que celui de la plupart des institutions européennes de la même nature. Un musée pédagogique a été commencé depuis peu et rivalisera bientôt avec le musée d'histoire naturelle, dont les collections s'accroissent très-rapidement.

De l'école normale, Sir Narcisse Belleau s'est rendu à la maison des Messieurs de St. Sulpice, où il a été reçu par M. le Supérieur et presque tous les prêtres de cette vénérable institution, qui ont su parfaitement apprécier cette marque d'intérêt.

A l'école normale McGill, le Lieutenant-Gouverneur a été reçu par M. le Principal Dawson, qui l'a conduit dans toutes les classes, faisant donner, dans chacune d'elles, une leçon ou une partie de leçon, de manière à prendre l'enseignement sur le fait et à faire juger de la méthode suivie. Le nombre des élèves de l'école normale, de l'école modèle et de l'*infant school*, ou salle d'asile annexe, est très-considérable et augmente tellement, que l'institution se trouve à l'étroit dans le local qui paraissait, il y a quelques années si spacieux.

Ce fut ensuite le tour du *High School* et de l'Université McGill. M. Howe, recteur de la première de ces institutions, et M. Molson, l'un des gouverneurs et plusieurs professeurs de l'Université aidèrent à M. le Principal Dawson à en faire les honneurs. La magnifique salle connue sous le nom de *Molson Hall* qui, ainsi que bien d'autres choses, est due à la libéralité de M. Molson, la bibliothèque qui a reçu depuis quelques années un grand nombre de volumes, entr'autres le grand ouvrage d'ornithologie d'Audubon, cadeau de \$1,000, fait par les marchands de Montréal, le musée, qui s'est accru considérablement et le cabinet de physique, qui a été pour bien dire créé depuis deux ou trois ans seulement, ont été l'objet des félicitations de Son Excellence, qui a témoigné aux directeurs de l'institution, l'appréciation qu'il sait faire de leurs efforts et de leurs succès.

Dans toutes ces visites, le Lieutenant-Gouverneur était accompagné de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Honorables MM. Ouimet, Dunkin et Beaubien.

La cotisation pour les écoles dans les Cités de Québec et de Montréal.

Nous avons publié dans notre livraison de mars dernier le texte d'une loi qui oblige les cités de Québec et de Montréal à payer une somme beaucoup plus considérable que par le passé. La loi qui se trouve modifiée par ce nouveau statut avait été décrétée à une époque où les populations de nos grandes villes, et par conséquent leurs besoins, étaient bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Cependant, comme on devait s'y attendre,